

Guide
de l'Année
Scolaire
**2020
2021**



SOMMAIRE

Édito

3

L'engagement de la Ville de Belfort

4

Budget

Actions éducatives

Nouveautés de la rentrée

8

La Ville de Belfort à votre service

9

Les rôles et principaux acteurs de l'école

10

À l'école

12

Carte des secteurs scolaires

Les groupes scolaires

Autour de l'école

23

La restauration

Le périscolaire

En dehors de l'école

27

L'accueil périscolaire du mercredi

Les accueils de loisirs

Calendrier des vacances scolaires

Le conseil municipal des enfants

ÉDITO

La rentrée est toujours un événement important. Elle revêt cependant cette année un caractère tout particulier.

Chacun d'entre nous devra s'adapter à des conditions inédites. Certaines de nos habitudes seront probablement bousculées.

Aussi, pour garantir une rentrée sereine et pour que les enfants continuent de s'épanouir et de se sentir en confiance dans les écoles belfortaines, la Ville de Belfort a mis en œuvre des mesures de sécurité sanitaire et veille à l'application et au respect des règles d'hygiène. Nous savons également pouvoir compter sur l'efficacité et le professionnalisme des équipes éducatives que la Ville de Belfort soutient et accompagne au quotidien.

Cette année est également marquée par le dédoublement des classes de grandes sections de maternelle dans les établissements en éducation prioritaire. Cette mesure permet de conforter l'impact sur la réussite des élèves des dédoublements des classes de CP et CE1 déployés les années précédentes.

L'implication des familles étant un préalable indispensable à une scolarité réussie, la Ville de Belfort s'attache également à vous permettre de trouver une organisation qui réponde à vos besoins et à ceux de vos enfants, avant, pendant et après l'école. Votre guide de l'année scolaire vous permettra ainsi de retrouver toute l'étendue des possibilités offertes à vos enfants et toutes les informations nécessaires à votre organisation familiale.

Aussi, sans plus attendre, nous vous laissons partir à la découverte de ce document, et vous souhaitons une bonne année scolaire,



Damien Meslot
Maire de Belfort



Marie-Hélène Ivol
Adjointe au maire chargée de l'Éducation



L'engagement de la Ville de Belfort

UN BUDGET POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

► La Ville de Belfort participe au financement des écoles en leur attribuant une dotation qui comprend une base commune ainsi que des suppléments liés aux particularités de chacune (zone d'éducation prioritaire, classes spécialisées, RASED...).

La dotation permet : l'achat de fournitures scolaires, livres, matériels divers ; le financement de transports...

La Ville contribue également au financement des coopératives scolaires.

La Ville affecte aussi un budget :

- au renouvellement du mobilier scolaire ;
- aux travaux dans les écoles et à leur entretien ;
- aux projets des écoles.

...

UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE ENGAGÉE

► Donner à tous les enfants la chance de réussir

La Ville de Belfort accompagne individuellement les enfants rencontrant des difficultés qui mettent en jeu leur réussite. Le dispositif de réussite éducative a été repensé afin de contribuer encore davantage à donner à tous les enfants la chance de réussir.

► Le numérique au service des écoles

Toutes les classes des écoles élémentaires de la Ville de Belfort sont équipées d'un vidéo-projecteur interactif et tactile accompagné d'un système de sonorisation et d'un ordinateur portable pour l'enseignant, d'un tableau blanc numérique, d'un visualiseur capable de projeter n'importe quel document matériel et d'outils pédagogiques interactifs. Deux valises de 15 tablettes équipées d'une borne wifi sont également partagées par un maximum de 4 classes.



► De nombreuses activités culturelles

Découverte des musées de la Ville de Belfort lors de visites théâtralisées, ateliers artistiques et ludiques autour des collections, visites libres ou guidées des salles d'exposition... Diverses animations sont proposées par la bibliothèque municipale pour favoriser le goût de la lecture et l'accès de tous aux savoirs. Les enfants se familiarisent ainsi avec le lieu, son espace jeunesse et ses collections. Les élèves peuvent par ailleurs découvrir des documents originaux détenus par les Archives municipales dans le cadre d'ateliers thématiques proposés gratuitement au sein des établissements scolaires.

► Le soutien aux projets des écoles

La Ville de Belfort apporte chaque année son soutien financier aux projets d'action éducative (PAE) des écoles maternelles et élémentaires. Les PAE proposent un travail de classe suscitant des activités pluridisciplinaires et des collaborations avec des partenaires extérieurs reconnus dans le domaine des arts, de la culture, de l'environnement... Ils reposent sur la pédagogie de projet, en cohérence avec le projet d'école.

► Varier les sports dès le plus jeune âge

Les écoles ont la possibilité de se rendre dans les différentes infrastructures sportives de la ville grâce à des bus et des créneaux mis en place par la Ville de Belfort. Les jeunes Belfortains peuvent ainsi s'initier au patinage dès la grande section de maternelle et à la natation à partir du CP. Des sorties kayak et ski alpin sont également organisées pour les classes de CM2. Le mercredi, les enfants ont le choix entre sport en gymnase ou activités de plein air (voile, kayak, escalade et ski).



► **Quand la science s'invite à l'école**

Avec le Colporteur des sciences, des animateurs scientifiques du Pavillon des sciences interviennent au sein des écoles belfortaines pour proposer des ateliers et animations autour de thématiques allant de la préhistoire à l'astronomie en passant par l'électricité et le papier recyclé.

C'est à travers l'observation, les manipulations, l'expérimentation et toutes sortes de fabrications qu'ils éveillent et répondent à la curiosité des enfants.

► **Des ateliers Coup de pouce CLÉ (club de lecture et d'écriture)**

Ces clubs viennent en aide aux élèves de CP ayant des difficultés dans leur apprentissage de la lecture.

Chaque club Coup de pouce réunit quatre soirs par semaine cinq enfants autour d'un animateur professionnel formé pour les accompagner dans leur apprentissage en favorisant leur estime de soi. Les clubs sont créés à la demande des enseignants et se tiennent dans les locaux de l'école.

► **Le petit déjeuner à l'école**

Le premier repas de la journée est indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Pour contribuer à la réduction des inégalités alimentaires, la Ville de Belfort a mis en place en 2019 le dispositif « Petit déjeuner ». Une expérience concluante renouvelée à la rentrée 2020.

► **Un fruit pour la récré**

En 2019-2020, 2 500 fruits ont été fournis chaque semaine aux enfants dans 21 écoles belfortaines.

Depuis 2015, la Ville de Belfort participe au programme européen visant à la distribution de fruits et de légumes au bénéfice des enfants et des jeunes afin d'encourager l'adoption d'habitudes alimentaires saines.





► Pour des écoles fleuries

La Ville de Belfort soutient les écoles souhaitant participer au concours départemental des écoles fleuries en leur offrant un bon de 52 € valable pour l'achat de fleurs et de plants chez un commerçant de la ville, ainsi qu'un bon d'achat de 18 € offert par l'association Belforissimo et valable sur tous les stands du marché aux fleurs Belflorissimo.

Par ailleurs, depuis 2018, les écoles peuvent participer gratuitement à deux stands de Belforissimo. La Ville intervient également durant la moitié des congés d'été pour assurer l'entretien des jardinières des écoles.

► Des dictionnaires et des clés USB offerts aux élèves de CM2

Chaque année avant l'été, un dictionnaire est remis par le Maire à tous les enfants scolarisés en CM2. Ce geste souligne, pour les enfants, le soutien actif de la Ville de Belfort à leur éducation tout en leur donnant une motivation supplémentaire dans la poursuite de leur parcours scolaire. En 2019, 450 dictionnaires et clés USB ont été offerts.



► Un spectacle offert aux élèves de maternelle

Chaque année, les élèves de maternelle assistent à un spectacle offert par la Ville de Belfort. Un moment festif et ludique propice aux apprentissages. En janvier 2020, 1571 élèves ont ainsi pu assister à une représentation de « Arwen et le Géant » présenté par le Théâtre de Marionnettes de Belfort.

Les nouveautés de la rentrée

Chiffres clés



3 946

ÉLÈVES



16

ÉCOLES MATERNELLES



15

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES



199

CLASSES



14

SITES PÉRISCOLAIRES

OUVERTURES DE CLASSES

6 nouvelles classes en maternelle

- Maternelle Louis-Aragon
- Maternelle Louis-Pergaud
- Maternelle Martin-Luther-King
- Maternelle Pierre-Dreyfus-Schmidt
- Maternelle René-Rücklin
- Maternelle Châteaudun

3 nouvelles classes en élémentaire

- Élémentaire Châteaudun
- Élémentaire Hubert-Metzger
- Élémentaire Raymond-Aubert

MOINS D'ENFANTS DANS LES CLASSES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

► Après les CP et CE1, le dédoublement des classes s'étend aux classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire.

À la rentrée 2020, les classes de grande section des écoles maternelles Louis-Pergaud, Martin-Luther-King, Pierre-Dreyfus-Schmidt, Louis-Aragon et René-Rücklin sont concernées.

La Ville de Belfort à votre service

L'Espace Familles facilite vos démarches administratives

Accessible sur le portail Internet de la Ville de Belfort, l'Espace Familles permet aux parents des enfants inscrits au périscolaire ou dans un accueil de loisirs de suivre leur dossier et de simplifier leurs démarches administratives.

Munies d'un identifiant et d'un mot de passe fournis par la direction de la Vie scolaire lors de la première inscription de l'enfant, les familles peuvent ainsi accéder à leurs données personnelles, modifier leurs coordonnées, voir ou éditer leurs factures, consulter l'agenda de leurs enfants et les inscrire en accueil de loisirs pour les vacances scolaires.

belfort.fr/education-famille/les-ecoles/espace-familles

La direction de la Vie scolaire vous accueille

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 12 h

et de 13 h 30 à 17 h 30

Tél. : 03 84 54 25 23

education@mairie-belfort.fr

Direction de la Vie scolaire

Annexe de l'Hôtel de Ville de Belfort

Rue de l'Ancien-Théâtre

90000 BELFORT



Qui fait quoi ?

LA VILLE

► Propriétaire des locaux scolaires, la Ville de Belfort en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations. Elle prend également en charge les dépenses d'équipement, d'entretien et de fonctionnement des écoles. Elle définit la carte scolaire, délivre le certificat d'inscription scolaire et traite les demandes de dérogation. Elle organise un service minimum d'accueil au sein des écoles dont au moins 25 % des enseignants sont en grève. Par sa politique éducative, elle soutient et accompagne les projets des écoles et développe des actions à destination des élèves. Elle met en place un accueil périscolaire et un service de restauration. Elle accueille aussi les enfants sur le temps extra-scolaire (mercredis et vacances).

• • •

SUR LE TEMPS SCOLAIRE

► Le directeur

veille au bon fonctionnement de l'établissement scolaire dont il a la responsabilité. Il anime et coordonne l'équipe enseignante et veille au bon déroulement des enseignements. Il élabore le projet d'école, épaulé par l'équipe scolaire, gère les inscriptions, organise les élections des représentants de parents d'élèves et peut intervenir en cas de conflit entre un enseignant et un parent. Il préside aux différents conseils en lien avec le fonctionnement de son école.

► L'enseignant

transmet un savoir aux élèves scolarisés de la petite section de la maternelle au CM2. Il organise ses cours en respectant le programme scolaire décidé par le ministère de l'Éducation nationale. Il accompagne ses élèves pour en faire des citoyens instruits et éclairés.

► Le RASED

(réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) intervient auprès des élèves pour prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent. On y retrouve un maître E (pour des problèmes propres aux apprentissages scolaires), un maître G (pour des problèmes liés aux rapports qu'un élève peut avoir avec l'école) et un psychologue scolaire (pour un suivi psychologique). Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent.

► L'ATSEM

(agent territorial spécialisé des écoles maternelles), employé par la Ville de Belfort, apporte une assistance à l'enseignant d'école maternelle pour l'accueil et l'hygiène des enfants. Il assure également la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants.

Il appartient à la communauté éducative et peut participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques. Il joue un rôle très important auprès des enfants qu'il surveille et accompagne tout au long de la journée.

► L'infirmière scolaire

reçoit chaque enfant scolarisé en grande section de maternelle et en CE2 pour un bilan infirmier. Référente de parcours dans le cadre de la réussite éducative, elle assure également la gestion des projets d'accueil individualisés (PAI) pour les enfants présentant un problème de santé. Elle réalise des missions de prévention et peut alerter le médecin scolaire sur la situation d'un enfant.

► Les parents d'élèves

sont des membres à part entière de la communauté éducative. Ils sont informés des résultats scolaires et du comportement de leur enfant grâce au dialogue entretenu avec le personnel éducatif. Les représentants de parents d'élèves participent aux conseils d'école et informent et communiquent auprès des autres parents.

► Le conseil d'école

réunit tous les acteurs de l'école au moins une fois par trimestre. Il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le projet d'école.

...

SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

► **L'équipe périscolaire de la Ville de Belfort**, composée d'un directeur et des animateurs, accompagne les enfants avant la classe, pendant la pause déjeuner et en fin de journée. Elle organise diverses activités

sportives, manuelles et culturelles en lien avec les orientations du PEDT (projet éducatif de territoire). Les accueils périscolaires répondent au cadre réglementaire de la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations).

► L'agent d'office

employé par la Ville de Belfort, prépare et sert les repas de la restauration scolaire. Il réchauffe les plats après les avoir comptés et contrôlés. Il est garant du respect des règles d'hygiène et de qualité. Il prépare la salle de restauration, assure le service, débarrasse et nettoie les lieux.





À l'école

LES SECTEURS SCOLAIRES

Les dérogations à la carte scolaire

► Les enfants sont scolarisés dans l'école publique de leur secteur de résidence. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées dans certaines situations particulières.

Ces dernières constituent **une mesure exceptionnelle, leur obtention n'est de ce fait pas garantie**. Aussi, après examen de la demande, la dérogation pourra être acceptée si le motif est jugé valable et si l'effectif de l'établissement demandé le permet.

Comment demander une dérogation

① Le formulaire de demande de dérogation est renseigné par la famille; un dossier est rempli pour chaque enfant concerné.

② La famille transmet, pour visas, ce document dûment rempli, accompagné des justificatifs nécessaires :

- au directeur de l'école de secteur
- puis au directeur de l'école d'accueil souhaitée par la famille.

③ Les parents adressent ensuite la demande, revêtue des avis des directeurs d'école, au Maire de leur commune de résidence.

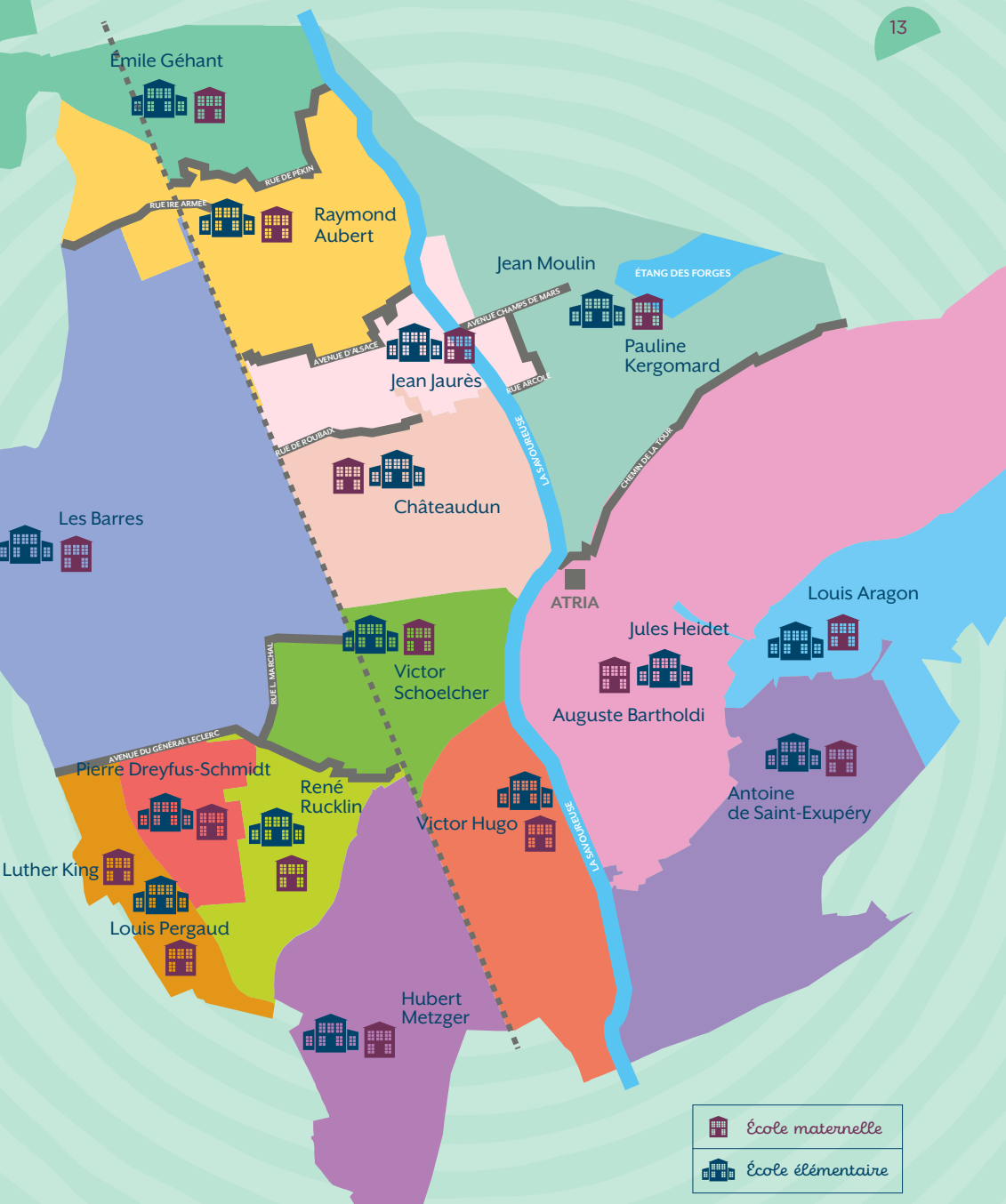
④ La commune de résidence réunit une commission de dérogations. Cette dernière est constituée des directeurs d'école. Chaque demande y est examinée. Le code de l'éducation constitue le critère de référence à l'examen des demandes.

Au regard des avis émis par la commission, la commune de résidence prend la décision d'accorder ou de refuser la demande.

⑤ Cette décision est ensuite notifiée à la famille.

La dérogation est accordée pour un cycle (maternel ou élémentaire). La famille devra donc procéder à une nouvelle demande de dérogation lors du passage de l'école maternelle à l'école élémentaire.

Martin



Les établissements scolaires



Ce symbole indique que l'école dispose d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Elle accueille des élèves dont le handicap ne leur permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire. Chaque élève bénéficie ainsi d'un enseignement adapté en disposant, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages à un rythme proche de celui des autres élèves.



→ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN-MOULIN



Le bâtiment de l'école élémentaire Jean-Moulin date de 1903. Il abrite alors le groupe scolaire des Forges comprenant des classes de garçons, des classes de filles et une section enfantine. En 1985, l'établissement change de nom pour devenir l'école élémentaire Jean-Moulin, en hommage au célèbre résistant français de la Seconde Guerre mondiale.

→ École élémentaire Jean-Moulin

43 rue Charles-Steiner - Tél. 03 84 21 38 08

118 élèves en 2019 Ⓢ 8 h 25 - 11 h 25 / 13 h 25 - 16 h 25



→ ÉCOLE MATERNELLE DES FORGES PAULINE-KERGOMARD



Tout comme l'école Jean-Moulin, l'école Pauline-Kergomard appartient au groupe scolaire des Forges jusqu'en 1983. Elle est alors déplacée sur un terrain voisin et prend le nom de Pauline Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles à l'origine de la transformation des salles d'asile en écoles maternelles.

→ École maternelle Pauline-Kergomard

2 rue Charles-Steiner

Tél. 03 84 21 27 74

69 élèves en 2019 Ⓢ 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30



GROUPE SCOLAIRE CHÂTEAUDUN

Construit en 1888, le bâtiment du groupe scolaire Châteaudun abrite en un même lieu une école maternelle, une école élémentaire et un collège. Il s'agit du seul groupe scolaire belfortain désigné par un nom de ville, en référence aux liens établis avec la ville de Châteaudun lors du conflit de 1870-71.

→ École maternelle Châteaudun

Rue de Châteaudun - Tél. 03 84 21 43 38

71 élèves en 2019 ☺ 8 h 15 - 11 h 45 / 13 h 45 - 16 h 15

→ École élémentaire Châteaudun

Rue de Châteaudun - Tél. 03 84 21 59 59

125 élèves en 2019 ☺ 8 h 15 - 11 h 45 / 13 h 45 - 16 h 15



→ GROUPE SCOLAIRE RAYMOND-AUBERT

Ouvert en octobre 1903, le groupe scolaire Raymond-Aubert est créé pour accueillir les enfants du faubourg des Vosges, l'école Châteaudun ne suffisant plus. Depuis 1983, il porte le nom de celui qui en fut le directeur de 1962 à 1966, après avoir été à la direction de deux autres écoles de la ville.

→ École maternelle Raymond-Aubert

Rue de la Première-Armée-Française - Tél. 03 84 26 02 29

113 élèves en 2019 ☺ 8 h 30 - 12 h / 14 h - 16 h 30

Inclusion scolaire

L'école accueille une unité autiste. Il s'agit d'une classe externalisée du SESSAD qui accueille des enfants autistes ou souffrant de troubles envahissants du comportement.

→ École élémentaire Raymond-Aubert

Rue de la Première-Armée-Française - Tél. 03 84 26 02 52

163 élèves en 2019 ☺ 8 h 30 - 12 h / 14 h - 16 h 30





→ GROUPE SCOLAIRE VICTOR-HUGO

C'est en 1876 que commence l'histoire du groupe scolaire Victor-Hugo. Le bâtiment est conçu par l'architecte Charles Genty pour accueillir filles et garçons dans deux ailes symétriques. Le nom de Victor Hugo, célèbre poète, dramaturge et romancier, lui est donné en 1993.

→ École maternelle Victor-Hugo

2 quai Charles-Schneider - Tél. 03 84 28 09 41

155 élèves en 2019 ⌚ 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30

→ École élémentaire Victor-Hugo

3 rue François-Géant - Tél. 03 84 28 07 16

289 élèves en 2019 ⌚ 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30



GROUPE SCOLAIRE LES BARRES

Le groupe scolaire Les Barres naît à la suite de la création et du développement du quartier du Mont des années 1910 aux années 1920. L'ouverture de l'école maternelle Les Barres a lieu en 1928 suivie, cinq ans plus tard, par celle de l'école élémentaire.

→ École maternelle Les Barres

9 via d'Auxelles - Tél. 03 84 21 09 31

114 élèves en 2019 ⌚ 8 h 15 - 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 15

→ École élémentaire Les Barres

10 rue Jules-Siegfried - Tél. 03 84 21 28 53

205 élèves en 2019 ⌚ 8 h 20 ⌚ 11 h 35 / 13 h 35 - 16 h 20





GROUPE SCOLAIRE HUBERT-METZGER

Inauguré en 1958, le groupe scolaire Hubert-Metzger a remplacé les écoles de la Pépinière créées en 1933 dans des bâtiments préfabriqués. Il porte le nom de l'homme politique et ancien maire de Belfort né en 1884.

→ École maternelle Hubert-Metzger

32 rue Claude-Bernard - Tél. 03 84 21 19 16

132 élèves en 2019 Ⓡ 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30

→ École élémentaire Hubert-Metzger

1 rue Georges-Cuvier - Tél. 03 84 21 25 16

211 élèves en 2019 Ⓡ 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30

L'école accueille une unité autiste

Classe externalisée de l'ADAPEI de Roppe qui accueille des enfants autistes ou souffrant de troubles envahissants du comportement.



→ GROUPE SCOLAIRE ÉMILE-GÉHANT

Dès son ouverture en 1958, le groupe scolaire prend le nom d'Émile Géhan, ancien adjoint au maire délégué à l'instruction publique. Comme celles de la Pépinière, les écoles Émile-Géhan sont décorées par deux peintres de renommée nationale : Léon Delabre et Jean Eugène Bersier.

→ École maternelle Émile-Géhan

13 avenue des Frères-Lumière - Tél. 03 84 26 03 70

70 élèves en 2019 Ⓡ 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30

→ École élémentaire Émile-Géhan

17 avenue des Frères-Lumière - Tél. 03 84 26 03 00

87 élèves en 2019 Ⓡ 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30





→ GROUPE SCOLAIRE JEAN-JAURÈS



En 1965, l'école élémentaire de l'avenue Jean-Jaurès voit le jour dans les locaux d'une ancienne scierie reconvertis en EPCI (École pratique du commerce et d'industrie). Elle prend naturellement le nom du célèbre journaliste et homme politique Jean Jaurès. C'est en 2000 que l'école maternelle est créée à son tour, reprenant une partie des locaux de l'ancienne EPCI.

→ École maternelle Jean-Jaurès

112 avenue Jean-Jaurès - Tél. 03 84 90 29 19

79 élèves en 2019 8 h 15 ⊕ 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 15

→ École élémentaire Jean-Jaurès

112 avenue Jean-Jaurès - Tél. 03 84 21 19 58

117 élèves en 2019 8 h 15 ⊕ 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 15



→ GROUPE SCOLAIRE RENÉ-RÜCKLIN



Le groupe scolaire René-Rücklin est le premier groupe scolaire du quartier des Résidences. Il porte le nom d'un ancien conseiller municipal belfortain et avocat de renom né en 1889. L'école élémentaire ouvre en 1960 dans des bâtiments préfabriqués et l'école maternelle deux ans plus tard, peu de temps avant l'achèvement des travaux de construction du bâtiment définitif.

→ École maternelle René-Rücklin

2 rue de Rome - Tél. 03 84 21 13 51

121 élèves en 2019 8 h 15 - 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 15

→ École élémentaire René-Rücklin

2 rue Louis-Braille - Tél. 03 84 21 19 48

121 élèves en 2019 8 h 15 - 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 15



En cette rentrée 2020, le bâtiment principal de l'école est entièrement rénové. Grâce aux travaux d'isolation, au remplacement des chaudières et à l'installation de pare-soleils, les enfants et le corps enseignant bénéficient d'un meilleur confort thermique en toute saison.



GROUPE SCOLAIRE PIERRE-DREYFUS-SCHMIDT

Le groupe scolaire Pierre-Dreyfus-Schmidt ouvre en 1964. Des locaux préfabriqués sont mis à disposition des élèves jusqu'à l'achèvement des travaux de construction deux ans plus tard. Ils portent le nom de Pierre Dreyfus-Schmidt, élu maire de Belfort en 1935 et reconnu notamment pour son rôle dans la libération de la ville.

→ École maternelle Pierre-Dreyfus-Schmidt

4 rue Henri-Saussot - Tél. 03 84 21 02 25

116 élèves en 2019 Ⓡ 8 h 30 - 11 h 45 / 13 h 30 - 16 h 30

Classe passerelle

L'école accueille ce dispositif qui est un lieu de découverte et de socialisation pour l'enfant à partir de 2 ans. Les parents participent à différents ateliers 3 demi-journées par semaine.

→ École élémentaire Pierre-Dreyfus-Schmidt

1 rue de Bruxelles - Tél. 03 84 21 37 27

160 élèves en 2019 Ⓡ 8 h 30 - 11 h 45 / 13 h 30 - 16 h 30



GROUPE SCOLAIRE LOUIS-PERGAUD

La première rentrée du groupe scolaire a lieu en 1966 dans des locaux provisoires. En 1976, le groupe scolaire reçoit le nom de l'écrivain Louis Pergaud, célèbre notamment pour son roman *la Guerre des boutons* publié en 1913.

→ École maternelle Louis-Pergaud

1 rue de Monaco - Tél. 03 84 21 36 86

84 élèves en 2019 Ⓡ 8 h 15 Ⓡ 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 15

→ École élémentaire Louis-Pergaud

3 rue Zaporojie - Tél. 03 84 21 21 92

291 élèves en 2019 Ⓡ 8 h 15 Ⓡ 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 15

Classes à horaires aménagées musique

À l'école Louis-Pergaud, une classe CHAM permet aux enfants du CE2 au CM2 qui le souhaitent de suivre des enseignements artistiques spécifiques en partenariat avec le conservatoire du Grand Belfort Henri-Dutilleul. 2 h 30 de pratiques vocales sont ainsi aménagées chaque semaine sur le temps scolaire pour renforcer la place des apprentissages artistiques au sein de la formation générale.



→ ÉCOLE MATERNELLE MARTIN-LUTHER-KING



L'école maternelle Martin-Luther-King ouvre en 1971 pour répondre à un besoin urgent de classes supplémentaires pour scolariser les enfants du quartier des Résidences. En 1985, elle prend le nom de Martin Luther King, célèbre militant pacifiste, prix Nobel de la paix en 1964. L'école est complètement transformée dans les années 1990 grâce à d'importants travaux de restructuration.

→ École maternelle Martin-Luther-King

1 rue Zaporojie - Tél. 03 84 21 37 91

123 élèves en 2019 🕒 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30



GROUPE SCOLAIRE ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY



Les premières classes du groupe scolaire ouvrent en 1971. L'architecture du bâtiment est remarquable. Pour la première fois à Belfort, l'établissement ne prend pas la forme d'un grand bloc monolithique mais d'un assemblage de petites maisonnettes. Le groupe scolaire porte le nom d'Antoine de Saint-Exupéry, écrivain et aviateur rendu célèbre par son ouvrage *le Petit Prince* publié en 1943.

→ École maternelle Antoine-de-Saint-Exupéry

37 rue de la Paix - Tél. 03 84 28 07 40

69 élèves en 2019 🕒 8 h 15 - 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 15

→ École élémentaire Antoine-de-Saint-Exupéry

Tél. 03 84 28 07 11 - 37 rue de la Paix

132 élèves en 2019 🕒 8 h 30 - 11 h 45 / 13 h 45 - 16 h 30



GROUPE SCOLAIRE LOUIS-ARAGON

Avant même son ouverture, le groupe scolaire porte déjà le nom de Louis Aragon, poète, écrivain et journaliste engagé. Les premières classes ouvrent en 1986, formant ainsi le 3^e groupe scolaire du quartier des Glacis-du-Château, à la suite d'un échange de terrains entre l'armée et la Ville de Belfort.

→ École maternelle Louis-Aragon

3 rue Louis-Aragon - Tél. 03 84 21 73 23

83 élèves en 2019 Ⓢ 8h25 - 11h40 / 13h40 - 16h25

→ École élémentaire Louis-Aragon

1 rue Louis-Aragon - Tél. 03 84 21 73 13

66 élèves en 2019 Ⓢ 8 h 30 - 11 h 45 / 13 h 45 - 16 h 30



→ GROUPE SCOLAIRE VICTOR-SCHÆLCHER

Le groupe scolaire Victor Schœlcher est inauguré en 1987. Il prend le nom de l'ancien sous-secrétaire d'État ayant contribué à l'abolition de l'esclavage. Située dans le quartier Bougenel, l'école bénéficie de moyens spécifiques depuis l'intégration du quartier au dispositif « Politique de la Ville ».

→ École maternelle Victor-Schœlcher

7 rue Gaston-Defferre - Tél. 03 84 28 84 74

80 élèves en 2019 Ⓢ 8 h 25 - 11 h 40 / 13 h 40 - 16 h 25

→ École élémentaire Victor-Schœlcher

7 rue Gaston-Defferre - Tél. 03 84 28 84 77

145 élèves en 2019 Ⓢ 8 h 30 - 11 h 45 / 13 h 45 - 16 h 30

L'école accueille une **unité pour les enfants déficients visuels.**





→ ÉCOLE MATERNELLE AUGUSTE-BARTHOLDI



L'école Auguste-Bartholdi est la plus ancienne école de la ville. En effet, bien que l'établissement ait été reconstruit et plusieurs fois restauré, dès 1770, l'emplacement abrite une école de filles progressivement agrandie par l'achat des maisons mitoyennes alentours. C'est en 1985 que l'école prend le nom d'Auguste Bartholdi, célèbre sculpteur à qui l'on doit notamment le Lion de Belfort.

→ École maternelle Auguste-Bartholdi

14 rue de l'Étuve - Tél. 03 84 28 04 41

92 élèves en 2019 Ⓢ 8 h 15 - 11 h 45 / 13 h 45 - 16 h 15

Inclusion scolaire

L'école dispose d'une classe d'accompagnement à la scolarité spécifique à cette tranche d'âge.

Elle peut accueillir au maximum 15 enfants qui présentent des difficultés d'apprentissage ou des troubles du comportement.



→ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES-HEIDET



Construit en 1568 à l'emplacement d'une ancienne halle aux grains et plusieurs fois rénové, le bâtiment de l'école Jules-Heidet est l'un des plus anciens bâtiments de la ville. Cependant, ce n'est qu'au cours du XIX^e siècle qu'il est transformé en établissement d'enseignement. En 1948, la dernière école installée dans les locaux prend le nom de son ancien directeur, Jules Heidet, mort en déportation.

→ École élémentaire Jules-Heidet

4 place des Bourgeois - Tél. 03 84 28 07 20

100 élèves en 2019 Ⓢ 8 h 20 - 11 h 50 / 13 h 50 - 16 h 20

Autour de l'école

LA RESTAURATION

- 14 restaurants scolaires
 - 36 % des enfants scolarisés
- Soit 1 550 enfants

Contact

Direction de la Vie scolaire
Annexe de la mairie
4, rue de l'Ancien-Théâtre
90000 Belfort
education@mairie-belfort.fr
Tél. 03 84 54 25 23

Bien manger à l'école

► Un service de restauration est assuré dans chaque école, offrant aux enfants des menus variés et équilibrés favorisant l'éveil au goût. Lors de l'inscription, deux types de menus sont proposés aux familles : standard ou alternatif (sans viande). Des animateurs sont présents pendant toute la pause méridienne. Ils encadrent les enfants, contribuent à faire du repas un moment de convivialité agréable et veillent à ce que chacun mange en quantité suffisante. Après le repas, des activités de détente sont proposées aux enfants jusqu'à la reprise de l'école.

Menus du mois à consulter

> belfort.fr/education/restauration

Pour un recours ponctuel à la restauration scolaire, les dates souhaitées doivent être communiquées au plus tard 7 jours à l'avance.



La loi Alimentation

► Engagée dans la mise en place de la loi Alimentation, la Ville de Belfort favorise une alimentation saine et durable.



→ **Des produits de qualité**

L'objectif est de proposer, d'ici au 1^{er} janvier 2022, au moins 50% de produits issus de l'agriculture durable dont au moins 20% de produits biologiques. Une diversification des sources de protéines est déjà proposée aux petits écoliers belfortains avec l'introduction d'un repas végétarien par semaine.

→ **Vers la fin du plastique**

L'usage de bouteilles d'eau en plastique est interdit depuis 2020, sauf en cas de pique-nique, d'absence de réseau d'eau potable ou de décision préfectorale.

La mise en place de gobelets réutilisables a été généralisée au cours de l'année scolaire 2019-2020.

La Ville de Belfort poursuit son engagement dans la substitution des contenants alimentaires en plastique. Un travail est engagé avec notre prestataire de repas afin de faire évoluer les contenants d'ici 2021.

→ **Non au gaspillage alimentaire**

Depuis avril 2019, le tri des déchets alimentaires est réalisé dans tous les restaurants scolaires par les enfants eux-mêmes lors du débarrassage de leurs assiettes et de leur table. Les déchets sont ensuite collectés par une entreprise qui se charge de les valoriser.

Les enfants étant les meilleurs ambassadeurs de valeurs citoyennes, des actions de sensibilisation seront engagées cette année dans les 14 restaurants scolaires. L'objectif étant de diminuer les déchets et favoriser la qualité des produits travaillés.

Inscription et tarifs

Dossiers d'inscription disponibles sur www.belfort.fr ou à la direction de la Vie scolaire (annexe de la mairie, rue de l'Ancien-Théâtre)

→ À remettre avec les pièces justificatives à la direction de la Vie scolaire.

→ Un délai d'une semaine est nécessaire pour valider l'inscription

Tarifs à consulter sur www.belfort.fr

→ Calculés en fonction du quotient familial

→ Tarif spécifique pour les non Belfortains

LE PÉRISCOLAIRE

Un accueil avant et après l'école

► 14 accueils

Le matin dès 7 h 30 ou 7 h 45, et le soir jusqu'à 18 h ou 18 h 30 en fonction des sites.

Taux d'encadrement :

1 animateur pour 10 enfants de maternelle

1 animateur pour 14 enfants d'élémentaire

Des activités adaptées aux envies de chacun

► À la sortie des classes, les enfants inscrits en périscolaire ont le choix entre les activités ludiques, sportives et manuelles proposées par l'équipe périscolaire ou les ateliers animés chaque trimestre par des intervenants associatifs ou des services de la Ville de Belfort. Spécialistes dans leur domaine, les intervenants extérieurs permettent aux enfants de découvrir et de s'initier, le temps d'un trimestre, à une activité spécifique suscitant parfois des vocations.

Études surveillée

► Les études surveillées permettent de réaliser pendant 1 h les devoirs de façon autonome, avec la possibilité de solliciter l'aide d'un adulte

Sur inscription

Inscription et tarifs

Dossiers d'inscription disponibles sur www.belfort.fr ou à la direction de la Vie scolaire (annexe de la mairie, rue de l'Ancien-Théâtre)

→ À remettre avec les pièces justificatives à la direction de la Vie scolaire.

→ Inscriptions possibles tout au long de l'année scolaire en fonction des places disponibles.

→ Un délai d'une semaine est nécessaire pour valider l'inscription

Tarifs à consulter sur www.belfort.fr

→ Calculés en fonction du quotient familial

→ Tarif spécifique pour les non Belfortains



LES SITES

→ **LOUIS-ARAGON /
ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY**

1 rue Louis-Aragon
06 21 42 85 37
periscolaire.aragon@mairie-belfort.fr

→ **RAYMOND-AUBERT**

Rue de la Première-Armée-Française
06 24 32 08 60
periscolaire.aubert@mairie-belfort.fr

→ **LES BARRES**

10 rue Jules-Siegfried
06 21 42 85 44
periscolaire.barres@mairie-belfort.fr

→ **CHÂTEAUDUN**

Rue de Châteaudun
06 21 42 85 55
periscolaire.chateaudun@mairie-belfort.fr

→ **DREYFUS-SCHMIDT**

1 rue de Bruxelles
06 10 93 06 61
periscolaire.dreyfus-schmidt@mairie-belfort.fr

→ **ÉMILE-GÉHANT**

13 avenue des Frères-Lumière
06 21 42 84 57
periscolaire.gehant@mairie-belfort.fr

→ **JULES-HEIDET /
AUGUSTE-BARTHOLDI**

14 rue de l'Étuve
06 21 42 85 94
periscolaire.heidet@mairie-belfort.fr

→ **VICTOR-HUGO**

3 rue François-Géant
06 21 42 85 62 / 06 46 14 51 72
periscolaire.hugo@mairie-belfort.fr

→ **JEAN-JAURÈS**

112 avenue Jean-Jaurès
06 21 42 85 68
periscolaire.jaures@mairie-belfort.fr

→ **PAULINE-KERGOMARD /
JEAN-MOULIN**

2 rue Charles-Steiner
06 21 42 85 97
periscolaire.kergomard@mairie-belfort.fr

→ **HUBERT-METZGER**

1 rue Georges-Cuvier
06 21 42 85 71
periscolaire.metzger@mairie-belfort.fr

→ **LOUIS-PERGAUD /
MARTIN-LUTHER-KING**

3 rue de Zaporojie
07 62 53 88 01
periscolaire.pergaud@mairie-belfort.fr

→ **RENÉ-RÜCKLIN**

2 rue Louis-Braille
06 34 07 10 42
periscolaire.rucklin@mairie-belfort.fr

→ **VICTOR-SCHËLCHER**

7 rue Gaston-Defferre
06 21 42 85 85
periscolaire.schoelcher@mairie-belfort.fr

En dehors de l'école

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI

Le mercredi, des activités variées sont proposées aux enfants selon leurs envies. Ces activités éducatives s'inscrivent dans le projet pédagogique de la structure et répondent à la charte qualité « Plan Mercredi ».

Quatre accueils de loisirs agréés

Auguste-Bartholdi

Louis-Aragon

Souris verte

Pauline-Kergomard

Accueil possible le matin à partir de 7 h 30 ou 7 h 45 et le soir jusqu'à 18 h ou 18 h 30 en fonction des sites.

Restauration sur place possible le midi

Taux d'encadrement :

→ 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans

→ 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

Inscription et tarifs

Dossiers d'inscription disponibles sur www.belfort.fr ou à la direction de la Vie scolaire (annexe de la mairie, rue de l'Ancien-Théâtre)

→ À remettre avec les pièces justificatives à la direction de la Vie scolaire.

→ Un délai de deux jours est nécessaire pour valider l'inscription

Tarifs à consulter sur www.belfort.fr

→ Calculés en fonction du quotient familial

→ Tarif spécifique pour les non Belfortains

Oïkos, la maison des centres socio-culturels, propose également des accueils de loisirs le mercredi.

Renseignements

secretariat.csc.belfort@gmail.com

03 62 81 00 14





LES ACCUEILS DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Trois accueils de loisirs
Auguste-Bartholdi
Louis-Aragon
Souris verte

Inscription et tarifs

Dossiers d'inscription disponibles
sur www.belfort.fr ou à la direction
de la Vie scolaire (annexe de la
mairie, rue de l'Ancien-Théâtre)

→ À remettre avec les pièces
justificatives à la direction de la Vie
scolaire.

→ Un délai de deux jours est nécessaire
pour valider l'inscription

→ En fonction des places
disponibles, des inscriptions
peuvent encore se faire directement
auprès des responsables des sites,
en cours de vacances.

Tarifs à consulter sur www.belfort.fr

→ Calculés en fonction du quotient
familial

→ Tarif spécifique pour les non
Belfortains

**Oïkos, la maison des centres socio-
culturels, propose également des
accueils de loisirs pendant les
vacances scolaires**
secretariat.csc.belfort@gmail.com
03 62 81 00 14

LES SITES

→ **CLAE DES FORGES** ✨

rue Charles-Steiner
03 84 22 35 01 / 06 21 42 85 97
periscolaire.kergomard@mairie-belfort.fr

→ **ACCUEIL DE LOISIRS BARTHOLDI** ✨●

rue de l'Étuve
03 84 28 07 28 / 06 21 42 85 94
periscolaire.heidet@mairie-belfort.fr

→ **LA SOURIS VERTE** ✨

rue de Bruxelles
03 84 21 55 43 / 06 10 93 06 61
periscolaire.dreyfus-schmidt@mairie-belfort.fr
fr

→ **CLAE ARAGON** ✨

rue Louis-Aragon
03 84 21 29 40 / 06 21 42 85 37
periscolaire.aragon@mairie-belfort.fr

- ✨ ouvert le mercredi
 - ouvert pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël)
- ouvert pendant les vacances scolaires (fermé pendant les vacances de Noël et 3 semaines début août)

VACANCES SCOLAIRES 2020-2021

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire	► Jour de reprise : mardi 1^{er} septembre 2020		
Vacances de la Toussaint 2020	► Fin des cours : samedi 17 octobre 2020 ► Jour de reprise : lundi 2 novembre 2020		
Vacances de Noël 2020	► Fin des cours : samedi 19 décembre 2020 ► Jour de reprise : lundi 4 janvier 2021		
Vacances d'hiver 2021	► Fin des cours samedi 6 février 2021 ... ► Jour de reprise lundi 22 février 2021	► Fin des cours samedi 20 février 2021 ... ► Jour de reprise lundi 8 mars 2021	► Fin des cours samedi 13 février 2021 ... ► Jour de reprise lundi 1^{er} mars 2021
Vacances de printemps 2021	► Fin des cours samedi 10 avril 2021 ... ► Jour de reprise lundi 26 avril 2021	► Fin des cours samedi 24 avril 2021 ... ► Jour de reprise lundi 10 mai 2021	► Fin des cours samedi 17 avril 2021 ... ► Jour de reprise lundi 3 mai 2021
Pont de l'Ascension 2021	► Fin des cours : mercredi 12 mai 2021 ► Jour de reprise : lundi 17 mai 2021		
Grandes vacances 2021	► Fin des cours : mardi 6 juillet 2021		

Académie en zone A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Académie en zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

Académie en zone C

Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS, POUR DE JEUNES CITOYENS ACTEURS DE LA CITÉ

► Afin d'accompagner les enfants dans leur rôle de futurs citoyens et de faire émerger des projets participatifs, la Ville de Belfort a créé un conseil municipal des enfants. Il réunit deux représentants élus, domiciliés à Belfort (un garçon et une fille) scolarisés en CM2 par école.

La création de cet espace de dialogue permet l'émergence et la réalisation de projets collectifs fondés sur les préoccupations et souhaits exprimés par les jeunes Belfortains à leurs représentants.

Les jeunes élus ont ainsi l'occasion de découvrir les institutions locales et d'investir leur rôle de futur citoyen, encadrés par des élus et agents de la collectivité. Ils participent aux événements, inaugurations et cérémonies patriotiques organisés par la Ville de Belfort.

Les élus du conseil municipal des enfants 2019-2020





Élection du maire junior et de ses adjoints à la rentrée 2019

VOTEZ
ELIOT
POUR UNE MEILLEURE
VILLE

- **Formés pour un an**
- **36 conseillers municipaux juniors**
- **À sa tête, 1 maire junior et 3 adjoints juniors**
- **2 séances plénières par an**
- **Des commissions thématiques mensuelles (environ une par mois, le mercredi après-midi)**

Actions réalisées en 2019-2020

- informations sur le rôle des jeunes élus et du fonctionnement de la collectivité avec un accueil du Maire de Belfort dans son bureau
- visite de l'exposition *la Caisse à remords* au musée d'Art moderne - Donation Maurice-Jardot
- présentation du rôle de l'UNICEF
- choix de la photo du conseil municipal des enfants pour le « Mois de la photo »

VILLE DE BELFORT
Hôtel de Ville de Belfort
et du Grand Belfort
Place d'Armes
90020 BELFORT Cedex
education@mairie-belfort.fr

